

Rapport du président de l'ARC pour l'année 2008-2009

Au nom des membres du conseil d'administration, je vous présente les éléments marquants des activités de l'ARC pour l'année 2008-2009.

D'abord, je voudrais vous rappeler le rôle et les fonctions de l'ARC.

L'ARC est le lieu de concertation des organismes d'aînés et de ceux offrant des services aux aînés reconnus par l'arrondissement de Charlesbourg.

Il a pour rôle et fonction :

1. de faire des recommandations à l'arrondissement de Charlesbourg après concertation obligatoire avec les organismes reconnus impliqués sur :
 - la politique de reconnaissance, de soutien et de développement des organismes;
 - les politiques impliquant les aînés;
 - l'application de ces politiques;
2. d'apporter assistance à la demande d'un membre dans l'application des politiques concernant les aînés.
3. d'effectuer la représentation politique concernant ses membres.

Le rapport annuel 2007-2008 concluait par l'affirmation suivante :

« Concertons-nous pour organiser ensemble le mieux-être des aînés de notre communauté »

Pour ce faire en 2008-2009, l'ARC a tenu onze (11) réunions de conseil d'administration, douze (12) réunions de comité de travail. Il a organisé la journée du 1^{er} octobre 2009 et les rencontres avec les organismes en juin 2009.

Il s'est investi dans trois grands dossiers.

1. Le projet « Ville amie des aînés » à Charlesbourg
2. La politique de reconnaissance des organismes
3. Projet « Respect et prise en charge par et pour les aînés de Charlesbourg».

1-Le projet « Ville amie des aînés » à Charlesbourg.

En janvier 2009, l'ARC signait avec la Ville de Québec, arrondissement de Charlesbourg, une entente précisant la contribution de l'ARC dans la réalisation de ce projet.

À l'article 6 de ce protocole, nous pouvons lire : l'ARC d'engage à agir comme mandataire pour la mise en œuvre du projet « Ville amie des aînés de Charlesbourg.

Pour ce faire, elle doit mobiliser les acteurs du milieu, nommer quatre (4) représentants au comité de réalisation du projet VADA, encadrer la démarche à suivre, assurer le leadership et la gestion du comité de réalisation.

Au cours de 2008-2009, le comité de réalisation présidé par l'ARC a tenu 11 réunions, a produit un diagnostic sur les aînés de Charlesbourg et un plan d'action, a rencontré en juin 2009 l'ensemble des organismes reconnus pour leur présenter le projet VADA et les inviter à participer au projet. (L'axe #1 : Lancement du projet).

Depuis septembre 2009, le comité de réalisation œuvre à l'implantation des cinq (5) autres axes du plan d'action VADA.

AXE # 2. « Que les aînés développent de saines habitudes de vie, aient accès aux différentes activités de prévention et développent un réseau de participation sociale au cours de la durée du projet ».

Le porteur de cet **AXE** est le **CSSSQN**.

AXE # 3. « Que les aînés fassent de leurs associations un lieu d'identification, d'appartenance et de partage au cours du projet ».

Le porteur de cet **AXE** est le **Patro** de Charlesbourg.

AXE # 4. « Que les aînés s'engagent socialement dans l'arrondissement au cours du projet ».

Le porteur de ce dossier est l'**ARC**.

Son action s'articule autour de 3 éléments :

1. Engagement social des associations d'aînés;
2. Création de comité d'entraide dans les organisations;
3. Projet la « Maison des aînés » à Charlesbourg.

AXE # 5. Que les aînés participent à développer le réseautage des aînés isolés.

Le porteur de cet **AXE** est le **CAABC**

AXE # 6. « Que les services municipaux soient rendus plus accessibles aux aînés ».

Le porteur de cet **AXE** la **DCLVC** et l'**ARC**.

Le pari que nous avons fait en nous engageant dans ce projet est celui de mobiliser les associations d'aînés comme éléments moteurs pour développer la participation sociale des aînés sur le territoire de l'arrondissement de Charlesbourg. Il nous reste 3 ans pour relever ce défi.

2-La politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif.

En février 2009, la DCLVC nous informait sur le contenu et l'application d'un nouveau projet de politique de reconnaissance des organismes.

Nous avons fait des consultations et des représentations pour améliorer le contenu de la politique et limiter les irritants du projet initial.

Nous avons soumis nos observations à la DCLVC, en avril 2009. Sur un projet modifié, présenté en juin 2009, nos commentaires ont été déposés en juillet 2009.

Le 29 septembre 2009, le conseil d'arrondissement adoptait la nouvelle politique. Elle fut présentée aux organismes en novembre 2009 pour application le 1^{er} janvier 2010.

Deux problèmes majeurs subsistent dans la nouvelle politique.

L'ARC ne répond pas aux critères des catégories retenues par le cadre de référence de la politique. Il devra convenir d'une entente particulière avec l'arrondissement portant sur le rôle de l'ARC comme lieu de concertation pour les aînés et sur les services de soutien requis pour permettre à l'ARC de jouer pleinement son rôle. Une demande a été adressée à la DCLVC en ce sens.

L'autre problème majeur est l'adaptation au nouveau mode de reconnaissance des associations dites locales par l'arrondissement alors qu'actuellement, ces organismes sont reconnus par les corporations de loisirs.

Treize (13) de nos membres sont touchés par ce problème. Il faut désormais que les organismes dits locaux obtiennent une reconnaissance à part entière par l'arrondissement comme organisme associé.

Il faut également que ces organismes signent des ententes avec les corporations de loisirs pour l'utilisation des locaux, équipements et services gérés par les corporations de loisirs.

L'ARC devra s'investir dans ce dossier afin d'assister ses membres dans cette démarche.

3-Projet « Respect et prise en charge par et pour les aînés de Charlesbourg ».

Le but de ce projet est d'aider les organismes à devenir des lieux actifs d'identification, d'appartenance, d'échange et de partage pour les aînés.

Les biens livrables sont :

1. Adapter la structure de concertation entre les différents organismes membres de l'ARC afin de mieux déterminer les interventions aux personnes aînées.
2. Renforcer la concertation et la cohérence des services des membres de l'ARC.

Le plan d'action 2009-2010 s'articule autour de trois champs d'intervention :

1. Consolidation du fonctionnement des organismes
2. Information dans les organismes membres
3. Établissement de milieux de vie

Pour réussir ce plan d'action, l'ARC a recours aux services du CAABC : (Marie-Christine Vézina, du Patro : (Isabelle Laliberté) et d'organismes membres.

Comme vous pouvez le constater, il y a beaucoup à faire. Nous sommes à un carrefour privilégié où nous avons les ressources et l'environnement favorable pour réussir. Il appartient aux aînés et à leurs associations de se prendre en mains et de s'investir dans l'amélioration de leur qualité de vie.

Pour se faire une place au soleil, nous devons nous mobiliser rapidement.

Pour réussir sa mission, l'ARC a besoin de vos compétences, de votre expertise, mais surtout de votre participation et de l'engagement actif de chacun de vous.

Relevons ensemble ce grand défi :

« Réaliser notre plan d'action et consolider l'action des aînés de Charlesbourg. »

Claude Charbonneau, Président